



FORMATION EXERCICE INOPINÉ D'ÉVACUATION

Établissements de soins, structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article L6353-1.



Formation INTRA entreprise
(dans votre établissement, date à votre convenance)



Répondre aux obligations légales du règlement de sécurité.



OBJECTIF DE LA FORMATION :

Préparer les occupants de l'établissement à une évacuation en cas d'incendie. Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité, notamment l'alarme sonore. Se mettre en conformité avec le Code du Travail.

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Reconnaître le signal sonore d'alarme incendie
- Identifier la zone d'un déclenchement d'alarme incendie sur le tableau SSI
- Connaître les consignes de sécurité inhérentes à l'établissement
- Savoir effectuer un transfert horizontal
- Savoir mettre les résidents en sécurité
- Passer un message d'alerte aux secours

PUBLIC :

Cette formation s'adresse à toute personne travaillant dans un ERP de type U/J.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

PRÉ REQUIS :

Aucun

DURÉE :

2 à 5 minutes

Présence du formateur sur place : 1 à 2 heures

EFFECTIFS :

Tout le personnel présent

ATTRIBUTION FINALE :

Inscription dans le registre de sécurité par LF FORMATION

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Selon les dispositions particulières du règlement de sécurité incendie dans les E.R.P. Type U ou J, des exercices doivent être organisés pour le personnel périodiquement Article U 47 / une fois par semestre Article J 39.

Art R4227-39 du Code du Travail.

FORMATION EXERCICE INOPINÉ D'ÉVACUATION

Etablissements de soins, structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article L6353-1.



INTERVENANTS

Formateurs incendie sapeur pompier



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Analyse de l'évacuation
- Rappel des consignes
- Recherche des axes d'amélioration

PROGRAMME :

Pour chaque exercice inopiné le Centre d'Appel des pompiers de votre département est prévenu en amont par LF Formation.

PARTIE THÉORIQUE :

Préparation de l'exercice :

Préparation en amont avec le représentant de l'établissement et/ou le responsable d'évacuation :

- choix de l'heure
- choix du lieu
- choix de la participation éventuelle d'une victime fictive.

PARTIE PRATIQUE :

- Enfumage d'une zone
- Déclenchement de l'alarme incendie
- Observation du personnel présent :
 - Exploitation du SSI
 - Evacuation de la zone enfumée, compartimentage
 - Mise en sécurité des résidents
 - Appel et accueil des secours ...
- Débriefing sur place avec l'ensemble des participants à l'exercice.
- Remise en service du Système de Sécurité Incendie et des dispositifs de sécurité incendie.
- La rédaction de la fiche "Evaluation de l'exercice" fournie par LF Formation.
- Entretien avec le représentant de l'établissement et/ou le responsable d'évacuation pour la conclusion.



EVALUATION :

Evaluation formative réalisée par le formateur au moyen de mises en situation.